

COMMUNE de SAINT-JACQUES-sur-DARNÉTAL
Mairie - 20, rue de Verdun
76160

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VINGT-HUIT JANVIER DEUX MILLE DIX
A VINGT HEURES TRENTE

Convocations & affichage le 19 janvier 2010

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme PIGNAT Danielle, maire
M. CASTRES Jacques, 1^{er} adjoint
M. THILL Jean-Jacques, 2^{ème} adjoint
Mme BLOUIN-YGOU Diane, 5^{ème} adjoint

Membres : M. SOWA Marc, Mme VIGER Nathalie, MM. LECASSE Yves, GERBER Alain, Mme LE ROUX Béatrice, MM. VOTTIER Didier, TONINI Dino, HEBERT Reynald, Mme MORVAN Marie-Françoise.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes BILLARD Annie, 3^{ème} adjoint ; DUBOS Martine, 4^{ème} adjoint, CHAUVET Sylvie, MM. CINGAL Jacky, TERREUX Bertrand

ABSENTS : M. QUESSE Bernard

REPRÉSENTÉS : Monsieur CINGAL par Madame BLOUIN-YGOU, Monsieur TERREUX par Mme VIGER, Madame DUBOS par Monsieur SOWA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Didier VOTTIER

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2009

Ce procès-verbal n'appelant aucune observation de l'assemblée, il est approuvé à l'unanimité.

1 – MARCHÉ ENTRETIEN COUVERTURE BATIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire rappelle qu'un audit de toutes les toitures communales à été réalisé en 2009. Un constat a été fait puis une proposition de réfection sur 4 années a été proposée, d'où la consultation.

Monsieur CASTRES, premier adjoint présente au conseil municipal le résultat de la commission d'appel d'offres réunie le 21 janvier 2010 en mairie pour étudier les offres du marché à bons de commande pour gros travaux et travaux d'entretien des bâtiments communaux (toitures).

Sept sociétés ont demandé des dossiers de consultation, une demande pour le lot 1 – couverture, trois demandes pour le lot 2 – Etanchéité, et 3 demandes pour les 2 lots.

Deux plis sont parvenus dans les délais en mairie, chacun pour un lot différent (un pli pour le lot 1 – Couverture, et un pli pour le lot 2 – Etanchéité). Une société a répondu ne pouvant présenter d'offre.

Le cabinet BOVARY représenté par Monsieur PITOIS assistant du maître d'ouvrage était présent à cette commission.

La commission appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis

Lot 1 - Couverture : offre présentée par la société GALLIS

Lot 2 – Etanchéité : offre présentée par la société SM ETANCHEITE

Après consultation des documents administratifs et financiers, la commission décide d'approfondir l'étude des offres, un dossier étant incomplet.

Le cabinet BOVARY est chargé de cette analyse.

La décision sera reportée après analyse lors d'une prochaine commission d'appel d'offres.

2 – CLASSE DÉCOUVERTE ÉCOLE PRIMAIRE - SUBVENTION

Madame le maire présente au conseil municipal la lettre provenant de M. SAGE directeur de l'école primaire Jules Ferry pour un projet de classes de découverte en Provence du 30 mai au 5 juin 2010. Le thème de cette classe étant la découverte des peintres et écrivains.

Après lecture attentive, il en ressort une mécompréhension dans le calcul de la subvention communale pouvant être allouée. M. SAGE compte sur l'effectif global quand 47 enfants seulement partent.

La délibération jointe est claire « si classes découverte, par élève » soit en l'occurrence $35 \text{ €} \times 47 \text{ élèves} = 1645 \text{ euros}$.

Il s'avère que l'année précédente le conseil municipal avait décidé de redistribuer la prévision budgétaire de la piscine, les cours n'ayant pas eu lieu, mais cette année ils ont repris (classe de CP/CE1).

Une proposition est également en cours pour le renouvellement du parc informatique.

En 2010, est également prévu de refaire trois classes (sols et peinture).

Monsieur GERBER : Si le directeur revient vers nous par rapport au montant de cette subvention ?

Madame BLOUIN-YGOU : L'explication se fera par la redistribution des crédits piscine l'année passée.

Madame le Maire : La délibération du conseil municipal précédent fait foi.

Madame BLOUIN-YGOU : Pourrait-on appliquer un plafond si toutes les classes partent par exemple ?

Madame le Maire : La coopérative scolaire ne pourra pas suivre financièrement les projets si toutes les classes sont concernées

Le Conseil Général de Seine-Maritime est également sollicité pour une demande de subvention.

La commune doit délibérer

* pour affirmer l'attribution de la part par élève

* pour accepter de reverser à la coopérative scolaire la somme de la subvention accordée par le Conseil Général et qui sera versée sur le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable

* au versement de la somme de 1.645 € à l'école Jules Ferry

* au reversement de la subvention du Conseil Général sur le compte de la Coopérative scolaire de Jules Ferry

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du budget 2010.

3 – TARIF DROITS DE PLACE MARCHÉ

Le conseil a délibéré en date du dernier conseil sur les droits de place des commerçants ambulants exposant à Saint-Jacques-sur-Darnétal.

Après étude sur le terrain, il en ressort une impossibilité d'application due au coût élevé global du droit de place.

Monsieur ROBINEAU, policier municipal chargé de la perception de ces droits, a effectué à notre demande une analyse et formule une proposition sur laquelle il faudra délibérer.

L'étude a été réalisée à partir d'un commerçant venant le dimanche

En 2008 : Abonnement mensuel 6.22 € + 0.22 le ml (soit 10m x 0.22 = 2.20 € / semaine). Pour une année 6.22 x 12 + 2.20 € x 47 semaines = **178.06 €**.

En 2009 : Droit fixe annuel de **95 €**.

En 2010 : Droit fixe de 1 € le ml, soit dans ce cas pour une année **470 €**.

La proposition faite :

0.30 le mètre linéaire x par le nombre de présence et payable au trimestre

Monsieur GERBER remarque que cela va représenter une forte augmentation par rapport à 2009.

Madame le Maire : La décision générale est d'appliquer le même tarif pour tout le monde.

Monsieur LECASSE : Le commerçant du dimanche n'a pas l'impression de concurrence avec le marché du vendredi, ce ne sont pas les mêmes produits.

Madame VIGER : Comment cela va se passer pour les occasionnels ?

Madame le Maire : Le régisseur des marchés passera à chaque marché. Une liste des présents/absents sera rédigée.

Monsieur SOWA propose d'appliquer un tarif forfaitaire, même si le commerçant ne vient qu'une fois.

Monsieur LECASSE : C'est difficilement envisageable, certains commerçants vendant leurs produits selon la saison (pommes, confitures,...).

Monsieur CASTRES : Il serait bon de faire le point dans 6 mois.

Monsieur LECASSE : En effet, il faut se poser la question si le marché aura lieu pendant les vacances scolaires, voir tous les vendredis.

Madame le Maire : Le problème vient de la mobilisation du service technique pour l'installation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à l'application du tarif droits de place marché à 0.30 € / mètre linéaire, payable au trimestre, à compter de la date de la présente délibération.

4 – QUESTIONS DIVERSES

➤ Point finances

Madame le maire laisse la parole à Monsieur THILL rapporteur de la commission des finances afin de faire un point sur les données 2009.

Un tableau est présenté récapitulant l'exécution 2008 puis celle de 2009.

* en fonctionnement

Dépenses 2008 : 1.642.599,97, dépenses 2009 : 1.823.645,97 soit une augmentation de 11 %

Recettes 2008 : 2.197.443,28, recettes 2009 : 2.408.879,49 soit une augmentation de 10 %

* en investissement

Dépenses 2008 : 287.019,68, dépenses 2009 : 403.843,89 soit une augmentation de 41 %

Recettes 2008 : 368.394,36, recettes 2009 : 152.788,05 soit une diminution de 41 %

L'investissement ayant augmenté suite aux réfections de voirie.

➤ Mise à disposition gratuite véhicule société INFOCOM

Madame le maire présente au conseil municipal l'information parvenue en mairie sur le concept de mise à disposition gratuite de véhicules utilitaires.

Il s'agirait d'un partenariat entre la commune et la société INFOCOM, sans aucun investissement, pour la mise à disposition gratuite d'un véhicule neuf (utilitaire ou pour le transport de personnes), d'un kilométrage illimité, seuls restent à la charge les frais d'assurance, de carburant, et d'utilisation courante.

L'opération est financée par la société INFOCOM grâce aux sponsors publicitaires locaux et régionaux qui seront présents sur le véhicule et dont la recherche et la gestion sont assurés par cette même société.

Le véhicule serait changé tous les 2 ans sur une durée globale de 6 ans.

Monsieur TONINI : Qui pourra conduire ce véhicule ?

Madame le Maire : Tout conducteur (personnel communal, élu...) possédant le permis B.

Monsieur HEBERT : Attention à la déclaration à l'assurance (préciser conducteur et personne transportée).

Monsieur LECASSE : Combien de places sont prévues ?

Madame le Maire : Au départ nous souhaitons un véhicule de 9 places, mais à priori il sera de 6 places.

Monsieur SOWA ; Y a-t-il un engagement précis à le faire circuler ?

Madame le Maire : Oui, un engagement moral.

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter sur ce principe ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet par 7 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, DUBOS par procuration, MM. CASTRES, THILL, LECASSE, SOWA, VOTTIER), 2 voix « CONTRE »

(MM. GERBER, TERREUX par procuration), et 7 « ABSTENTIONS » (Mmes MORVAN, LE ROUX, VIGER, BLOUIN-YGOU, MM. HEBERT, TONINI, CINGAL par procuration) un avis favorable au principe de mise à disposition gratuite d'un véhicule par la société INFOCOM.

➤ **Point Haïti**

Suite aux évènements survenus en Haïti, M. LECASSE présente les difficultés rencontrées par ce pays touché par un séisme. 170.000 victimes, 200.000 sans abris, des enfants malnutris, et un manque d'eau potable. La situation politique est telle que ce pays pauvre a été pris en charge par l'ONU. La demande est que la commune face un geste par le vote d'une subvention.

Madame LE ROUX : Il faudrait chiffrer ce qui sera versé et à qui.

Monsieur LECASSE précise qu'il est conscient que la solidarité touche aussi notre territoire.

Monsieur TONINI : S'agit-il d'un financement d'un projet précis ?

Monsieur LECASSE : Le don sera fait à un organisme avec une parfaite organisation et une connaissance précise des besoins.

Sont répertoriés les organismes suivants : Fondation de France (qui redirige vers des organismes connus), Association des maires de France, UNICEF (antenne de l'ONU).

Monsieur GERBER propose 500 €.

Madame le maire propose de passer au vote sur le principe du versement d'un montant de 500 €, après en avoir délibéré le conseil municipal par 15 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » (M. TERREUX par procuration) émet un avis favorable au versement d'une subvention de 500 €.

Reste à définir le destinataire de cette subvention :

Madame le maire propose de voter pour chacune des associations :

Le conseil municipal par 11 voix « POUR » (Mme BLOUIN-YGOU, VIGER, MORVAN, LE ROUX, MM. CINGAL par procuration, LECASSE, SOWA, THILL, VOTTIER, TONINI, GERBER) émet un avis favorable pour le versement de cette subvention à l'association des Maires de France chargée de regrouper les versements des collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 3 voix « POUR » (Mme DUBOS par procuration, MM. HEBERT, CASTRES) émet un avis favorable pour le versement de cette subvention à l'association Fondation de France.

Madame le Maire s'abstient sur le choix de telle ou telle association.

Le choix se porte donc sur le versement de la subvention de 500 € à l'Association des Maires de France (par le biais du centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes).

Les crédits nécessaires seront prévus à l'art 6574 du budget de l'année 2010.

* **Agglo Tour**

Madame BLOUIN-YGOU présente au conseil municipal la manifestation sportive organisée par le stade sottévillais qui tourne sur la banlieue rouennaise : L'agglo tour.

Il s'agit d'accueillir les enfants de 7 à 14 ans pour l'initiation ou la découverte de l'athlétisme.

Cette année il a été convenu que Darnétal accueillerait l'Agglo Tour dans le Gymnase Jules Ferry le mardi 16 février 2010 à 14 h. Une information a été envoyée au service jeunesse de la mairie, à l'USSJ, à la bibliothèque, pour qu'ils relaient l'évènement auprès du public qu'ils côtoient.

En juillet, comme chaque année, l'Agglo Tour organisera le grand rassemblement de toutes les communes.

POUR INFORMATION

*** Information – tennis couverts**

Monsieur GERBER demande s'il y a toujours un problème d'étanchéité aux tennis couverts.

Monsieur CASTRES pense qu'il faudra faire appel à la garantie décennale, sachant qu'il n'y avait pas de dommage ouvrages souscrite.

Monsieur THILL : Il peut y avoir pénalité de fait.

Monsieur CASTRES : Celle-ci n'étant pas obligatoire il ne peut y avoir de pénalité.

La société est intervenue plusieurs fois mais les réparations ne tiennent pas. Le sol est donc abîmé.

Il faut réfléchir si on choisit de partir sur une procédure pénale, ou si les travaux doivent être faits, il s'agit peut-être d'un problème de conception.

Monsieur LECASSE : il faudra privilégier la rapidité à la procédure car les problèmes vont en s'aggravant.

*** Déneigement**

Monsieur CASTRES, adjoint, présente au conseil municipal le coût du déneigement de la commune.

Il y a eu 13 jours d'intervention dont 2 samedis et un dimanche. Le matériel utilisé : tracteur équipé d'une lame de chasse neige, et camion équipé d'une sableuse.

Le mélange sel-sable : 6.338 €, l'essence : 183 €, et 314 heures de main d'œuvre, soit environ 1.000€ par jour

Monsieur TONINI : N'est-il pas possible de trouver un autre produit que le sel, en Allemagne il est interdit.

Monsieur CASTRES : Il y a eu un essai avec un autre produit mais il est deux fois plus cher.

Monsieur GERBER : En montagne on utilise le gravier.

- :- :- :- :- :- :- :- :

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 00.

Conforme à la publication du 4 février 2010.